

GARDERIE « Les Petits Montagnards »
109 Passage du Vatican
74220 La Clusaz
04.50.32.07.61

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU 24/12/2023 AU 01/04/2024

ORGANISATION ACCUEIL MATIN/SOIR

- A votre arrivée :

- * Parking devant la crèche en dépose minute. Stationnement interdit
- * Un seul accompagnant

- Dans le SAS :

- * Retirer vos chaussures
- * Local poussettes à disposition

- A l'accueil :

- * Déposer les chaussures des enfants dans les casiers prévus à cet effet
- * Attendre dans l'espace accueil correspondant (patineurs ou skieurs)
- * Prévoir un temps d'accueil de 15 à 30 minutes, ajusté en fonction des besoins de l'enfant
- * Respect de la confidentialité

Avant votre arrivée, nous vous enverrons un mail pour vous communiquer les dernières informations.

PUBLIC ACCUEILLI

Les enfants âgés de **8 mois à 3 ans révolu** sont accueillis par des professionnelles de la Petite Enfance.

Pendant leur séjour, des activités sont proposées :

- Motricité
- Jeux extérieurs, luges
- Ateliers : peinture, pâte à modeler, musique....
- Jeux d'eau
- Sorties au village (en fonction du nombre d'enfants et du personnel)

HORAIRES

Ouverture du dimanche au vendredi, les jours fériés inclus, du 24/12/23 au 01/04/24.

Fermeture le samedi

Parking devant la crèche en dépose minute. Stationnement interdit.

Accueil en demi-journée

- Matin + repas : 8h30-12h15

- Après-midi + goûter : 13h30-17h30

L'accueil des enfants en matin repas, Arrivée entre 8h30-9h15, départ entre 12h-12h15

L'accueil des enfants en après-midi, Arrivée entre 13h30-14h30, départ entre 16h30-17h30

L'enfant ne pourra pas être accueilli en dehors de ces horaires.

Accueil en journée

- Journée : 8h30-17h30

L'accueil des enfants en journée, Arrivée entre 8h30-9h15, départ entre 16h30-17h30

L'enfant ne pourra pas être accueilli en dehors de ces horaires.

Pour toute organisation personnelle ou cours de ski tenir compte de ces horaires.

L'accueil est un temps fort pour l'enfant, il se sépare de sa famille, arrive dans un lieu inconnu et est accueilli par des professionnelles qu'il ne connaît pas. Ce temps est ajusté en fonction des besoins de l'enfant pour qu'il se sente rassuré.

MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier de réservation avec la tarification en vigueur est disponible sur le site laclusaz.org.

Il est fortement conseillé de réserver avant le séjour.

Le dossier complet est à envoyer par mail à : garderie@laclusaz.fr

En fonction des disponibilités, l'inscription peut se faire lors du séjour.

Le carnet de santé sera demandé pour vérification des vaccinations

(sans le carnet de santé l'inscription ne pourra pas être possible).

ORGANISATION DE L'ACCUEIL

L'accueil s'effectue sur 2 groupes multi-âges.

L'effectif total est de 24 enfants.

ARRIVEE ET DEPART DES ENFANTS

L'arrivée s'effectue entre 8h30 – 9h15, 13h30 – 14h30

Le départ s'effectue entre 12h – 12h15, entre 16h30 – 17h30

Afin d'aider l'enfant à s'intégrer dans le groupe, l'accueil ne peut pas se faire en dehors des horaires fixés. L'enfant n'est remis qu'aux parents ou personnes majeures mandatées par écrit, signalées et munies d'une pièce d'identité.

AFFAIRES à APPORTER

Il est nécessaire de prévoir un sac avec :

- Couches
- Tenue complète de change
- Doudou et/ou sucette

infantile si nécessaire

- Tenue de neige + chaussures
- Crème solaire, lunettes

Les affaires doivent être notées au nom de l'enfant.

ALIMENTATION

Les repas et les goûters sont fournis par la structure sauf le lait infantile.

Tout régime alimentaire particulier est à signaler.

En cas d'allergie alimentaire un PAI est demandé, les repas sont à fournir par les parents, un tarif spécifique est appliqué.

DOUDOU/SUCETTE

Le doudou/sucette est très important pour l'enfant qui trouve en lui un véritable partenaire qui l'aide à calmer ses peurs, ses colères et ses tristesses. Amener le doudou/sucette à la garderie est primordial car c'est dans ce type de situation qu'il va jouer son rôle le plus important.

RESPONSABILITE DU MATERIEL

La Mairie de La Clusaz et son personnel déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, de perte du matériel laissé à l'accueil de la garderie.

VACCINATIONS

A l'admission, les parents doivent présenter le carnet de santé afin de pouvoir vérifier les vaccinations obligatoires demandées avant toute entrée en collectivité.

(sans le carnet de santé l'inscription ne pourra pas être possible)

MALADIE/TRAIEMENT MEDICAMENTEUX

Les parents sont tenus de signaler aux professionnelles tout évènement important : vaccination récente, traitement en cours, fièvre, insomnie, chutes.

Si l'enfant présente de la température (38°), il ne pourra pas être accueilli.

Les médicaments ne peuvent être administrés à l'enfant que sur présentation de la prescription médicale.

Y compris pour ceux administrés en cas de température, érythème fessier, douleur dentaire.

En cas d'allergie alimentaire, asthme.... un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être fourni.

Mesures d'éviction : Protocole validé par le médecin de crèche en avril 2014.

| Maladie | Durée d'éviction |
|---|---|
| Bronchiolite | Jusqu'à guérison clinique (minimum 3 jours), retour avec certificat médical |
| Conjonctivite | 24h après début traitement |
| Gastro-Entérite | Jusqu'à guérison clinique, retour avec certificat médical |
| Varicelle | Jusqu'à ce que les vésicules soient sèches (minimum 7 jours) |
| Grippe | 5 jours, jusqu'à guérison clinique, retour avec certificat médical |
| Coqueluche | 5 jours après début traitement, jusqu'à guérison clinique, retour avec certificat médical |
| Rubéole – Rougeole – Oreillons - Scarlatine | Jusqu'à guérison clinique (minimum 5 jours), retour avec certificat médical |
| Herpès – Impétigo – Muguet – Gale – Teigne - Poux | 24h après début traitement |

Les parents doivent remplir l'attestation avec une autorisation de prise d'initiative d'urgence permettant à la responsable ou aux professionnelles d'agir en cas d'accident ou maladie.

Les parents seront informés immédiatement et doivent rester joignable à tout moment de la journée.

SECURITE

Le port de bijoux (boucle d'oreille, collier, gourmette, barrette) **est interdit.**

La protection maternelle infantile interdit le port de bijoux aux enfants pour des risques d'inhalation, de suffocation, de strangulation.

Les boucles d'oreilles et autres bijoux doivent être retirées avant l'accueil.

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'accueil par les professionnelles et dès la reprise de l'enfant au moment du départ.

DIFFICULTE D'ADAPTATION

Si l'enfant a des difficultés d'adaptation, les professionnelles peuvent vous conseiller de diminuer le temps d'accueil, ou de l'arrêter.

Les frais de garde seront remboursés.

Cette démarche d'accueil est nécessaire pour le bien-être de l'enfant.

REMBOURSEMENT

- En cas de maladie de l'enfant : le remboursement se fait sur présentation d'un certificat médical d'un médecin du canton.
- En cas d'inadaptation de l'enfant.
- Cas particulier : décès dans la famille, maladie, accident
- En cas de fermeture exceptionnelle de la structure.

Joindre le justificatif de séjour et un RIB

Une retenue de 15€ pour frais de dossier est appliquée.

Le dossier est traité par le service financier de la Mairie, le remboursement est effectué par le Trésor Public dans un délai minimum de trois mois.

Dans le dossier de réservation, vous devez remplir et signer l'attestation certifiant de votre approbation.